

# Chapitre 1 : Les acteurs de l'économie

*Programme : On étudiera les caractéristiques des différents acteurs économiques.*

## Plan du chapitre

<b>QUESTION N°1. POURQUOI LES ENTREPRISES SONT-ELLES DIVERSES ? .....</b>	<b>4</b>
<b>A. La classification selon la nature de l'activité.....</b>	<b>5</b>
1) La classification par secteur d'activité.....	5
2) La classification par branche d'activité et par filière.....	6
<b>B. La classification selon la dimension .....</b>	<b>8</b>
1) Les différentes catégories d'entreprises.....	8
2) Concentration et développement des entreprises .....	9
3) L'essor des FTN et l'internationalisation de la production .....	10
<b>C. La classification selon le statut juridique.....</b>	<b>11</b>
<b>D. La classification d'après la nature du propriétaire .....</b>	<b>13</b>
1) Entreprises privées, entreprises publiques .....	13
2) Nationalisations et privatisations.....	14
<b>E. La classification selon l'objectif poursuivi.....</b>	<b>14</b>
<b>QUESTION N°2. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DES POUVOIRS PUBLICS ?.....</b>	<b>16</b>
<b>A. Les différentes administrations publiques .....</b>	<b>16</b>
<b>B. Les fonctions des pouvoirs publics .....</b>	<b>17</b>
1) Une fonction d'allocation.....	17
2) Une fonction de redistribution .....	18
3) Une fonction de stabilisation .....	18
<b>C. Quelle intervention de l'État dans l'économie ? .....</b>	<b>20</b>
1) L'État-gendarme.....	20
2) L'État-providence .....	21
<b>D. La remise en cause du rôle de l'État .....</b>	<b>22</b>
1) La crise financière .....	22
2) La crise d'efficacité .....	23
3) La crise de légitimité .....	23
<b>QUESTION N°3. QUELS SONT LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE ?.....</b>	<b>25</b>
<b>A. Les ménages.....</b>	<b>25</b>
1) Qu'est-ce qu'un ménage ? .....	25
2) Comment le niveau de vie a-t-il évolué depuis les Trente Glorieuses ?.....	26
3) Comment la structure de la consommation a-t-elle évolué ?.....	27
<b>B. Les banques et les institutions financières .....</b>	<b>28</b>
1) Le fonctionnement du système financier.....	28
2) La règle des « 3D » .....	30
<b>C. Le rôle de l'extérieur .....</b>	<b>30</b>
1) Le reste du monde (RDM).....	30

- 2) Des « économies-mondes » à une « économie mondiale » .....31  
 3) Quelle place pour l'économie française dans les échanges internationaux ? .....32

### Bibliographie :

- Bourguinat Henri, *Finance internationale*, 1995.
- Braudel Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup>*, 1979
- Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, 1995
- El Mouhoud Mouhoub, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, (2006)
- Kaldor Nicolas dans « Conflicts in National Economic Objectives », in *Economic Journal*, 81(321), 1-16. 1971.
- Mendras Henri, *La seconde Révolution française (1965-1984)*, 1984
- Musgrave Richard, *Théorie des finances publiques*, (1959)
- Smith Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776

### Lectures complémentaires :

- Bernard Michel (dir.), *Économie aux concours des grandes écoles*, Nathan, 2021 (Chapitre 1)m
- Combe Emmanuel, *Précis d'économie*, PUF, 2022 (Chapitre 1)
- Viscogliosi Christophe, Olivier Nicolas, *Apprendre l'économie*, Dunod, 2022 (Chapitres 4, 7, 8 et 13)

MOTS-CLES : Entreprise (les différentes tailles, les différents statuts juridiques, la nature du propriétaire de l'entreprise), secteur marchand/non marchand, secteurs d'activité, branche, le profit, la responsabilité sociale des entreprises, la combinaison productive, les facteurs de production, concentration (différentes formes), FTN, IDE, compétitivité, division internationale du processus productif, administrations publiques (leurs différentes formes), les trois fonctions économiques de l'Etat (Musgrave), Etat-gendarme, Etat-providence, le carré magique de Kaldor, les fluctuations économiques (différentes formes), politiques monétaire et budgétaire, politiques conjoncturelle et structurelle, la moyennisation, société financière/ non financière, système financier, la règle des 3D, la mondialisation (différentes composantes), taux d'ouverture, ménages, consommation finale effective, dépenses de consommation, dépenses de consommation individualisables, coefficient budgétaire, lois d'Engel.

## Introduction

Les systèmes économiques **mettent en relation une multitude d'acteurs** qui occupent des places particulières dans l'économie et qui sont amenés à **interagir** dans le cadre de leurs activités économiques. Chaque agent a un **objectif différent** ; par l'échange chacun pense pouvoir améliorer sa situation personnelle. Dans cette optique, l'économie peut être appréhendée comme un **organisme vivant composé d'organes spécialisés et complémentaires**.

Pour classer les **acteurs de l'économie**, on utilise la notion de **secteur institutionnel** issue de la comptabilité nationale : les unités dont le comportement est analogue forment un secteur institutionnel. Par « comportement analogue » on fait référence au fait que **ces acteurs ont en commun une même fonction principale, et leurs ressources principales ont la même origine**.

Il existe **six secteurs institutionnels** dans la comptabilité nationale : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières, les ménages, les administrations publiques (APU), les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) et le reste du monde (RDM). Nous allons, dans ce chapitre, analyser les caractéristiques de ces secteurs institutionnels.

## QUESTION N°1. POURQUOI LES ENTREPRISES SONT-ELLES DIVERSES ?

---

Les entreprises sont des acteurs incontournables de l'économie. On les caractérise principalement par leur fonction en économie : la production de biens et services dans le but de créer des richesses.

Pour assurer cette production, elle utilise des ressources. On parle en économie de « facteurs de production ». On distingue traditionnellement deux facteurs de production : le travail qui correspond à la main d'oeuvre et le capital qui correspond aux machines. L'entreprise combine alors une quantité de travail et de capital dans l'objectif de créer le maximum de richesses avec le moins de ressources possibles. Elle choisit la « combinaison productive » la plus efficace possible.

La production de l'entreprise dépend de la quantité de facteurs utilisés. On peut recourir à la notion de « fonction de production » pour traduire cette idée :

$$Y = f(K, L)$$

Cette fonction signifie que le volume de production  $Y$ , soit la quantité de biens et services produite, dépend (est fonction) de la **combinaison productive**, c'est-à-dire de la quantité de capital ( $K$ ) et de travail ( $L$ ) utilisée.

Les entreprises peuvent produire des **biens** et des **services**. D'une part, les biens, qui correspondent à des produits matériels et stockages, peuvent être divisés en deux catégories :

- Les biens de consommation qui vise à satisfaire directement les besoins humains (ex : consommer du pain);
- Les biens de production permettant de produire d'autres biens parmi lesquels on distingue les biens de capital (ou capital fixe) composé de biens durables qui ne s'usent que progressivement (ex : un four à pain) et les produits (ou consommations) intermédiaires immédiatement détruits (ou transformés) dès leur première utilisation dans le processus de production (ex : de la farine qu'on incorpore dans la pâte à pain).

D'autre part, les services, qui constituent des productions immatérielles et non stockables, peuvent prendre deux formes principales :

- Les services marchands : il s'agit des services proposés à un prix économiquement significatif; ce sont principalement les entreprises privées qui en sont à l'origine dans le but de réaliser des profits (ex : un abonnement téléphonique);
- Les services non marchands : ce sont des services fournis gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs; ce sont principalement les pouvoirs publics qui en sont à l'origine (ex : accès gratuit à l'école)

Ainsi, pour l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), « *l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.* »

Pour assurer sa production, une entreprise peut être constituée de différents **établissements**. Il s'agit d'unités légales de production qui dépendent juridiquement d'une entreprise, mais qui ont leur propre localisation géographique. Par exemple, une même chaîne hôtelière (= l'entreprise) peut posséder des hôtels (= les établissements) dans des villes différentes.

De manière générale, l'INSEE distingue deux types d'entreprises :

- Les **sociétés non financières (SNF)**, dont la fonction est de produire des biens et services marchands non financiers dont la valeur constitue leurs ressources.
- Les **sociétés financières (SF)** dont la fonction principale est la fourniture de services financiers au sens large (on inclut par exemple les services d'assurance). Leurs ressources proviennent :
  - **Pour les banques** : des fonds reçus ou placés ou de la vente de services de gestion de portefeuilles, etc.
  - **Pour les sociétés d'assurance** : des primes d'assurance ou des cotisations sociales volontaires encaissées (mutuelles).

Les entreprises sont caractérisées par une très grande diversité : nous allons voir qu'on peut les différencier selon une multitude de critères.

## **A. La classification selon la nature de l'activité**

---

L'INSEE décrit le monde de l'entreprise à travers les notions de secteur d'activité, de branche d'activité et de filière.

### **1) La classification par secteur d'activité**

Le terme de **secteur** est souvent utilisé pour différencier les entreprises entre elles. Néanmoins, ce terme recouvre des réalités différentes.

Pour l'économiste écossais Colin Clark (1905-1989), il y a trois **secteurs économiques**, qui se distinguent selon la production réalisée :

- **Le secteur primaire** concerne la collecte et l'exploitation directe de ressources naturelles (matériaux, énergie, et certains aliments)
- **Le secteur secondaire** concerne les industries de transformation des matières premières issues du secteur primaire (industrie manufacturière, construction)
- **Le secteur tertiaire** renvoie aux services (assurances, intermédiation, formation, études et recherche, administration, services à la personne, sécurité, nettoyage, etc.).

Pour l'INSEE, un **secteur d'activité** « regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale ». L'activité d'un secteur n'est donc pas complètement homogène dans la mesure où elle comprend des productions ou des services secondaires qui pourraient relever d'autres secteurs.

Néanmoins, **la classification par secteur d'activité pose problème**. En effet, les secteurs d'activité servent à désigner l'ensemble des entreprises qui ont la même activité principale. Or, **une entreprise peut avoir son activité principale dans un secteur, mais mener par**

**ailleurs des activités dans d'autres domaines.** Par exemple, l'entreprise Renault fait partie du secteur automobile (activité principale), mais elle a également des activités dans d'autres domaines d'activité (robotique, etc.). Si on classe Renault dans le secteur automobile, on passe à côté de certaines activités de Renault qui sont menées en dehors de ce secteur. Le secteur ne désigne donc pas une réalité homogène.

### Document n°1. Principaux agrégats selon le secteur d'activité économique en France en 2020

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Salariés (en EQTP <sup>1</sup> )	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions d'euros)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions d'euros)	Excédent brut d'exploitation (en millions d'euros)	Investissements corporels bruts hors apports (en millions d'euros)
Industrie	259 310	3 111 157	1 095 020	291 376	73 595	58 962
Construction	501 189	1 423 730	314 881	102 894	19 103	11 026
Commerce	697 286	2 643 608	1 331 596	219 149	54 503	23 490
Transports et entreposage	163 435	1 218 936	197 114	72 078	6 880	26 090
Services marchands hors commerce et transport	2 493 069	4 982 454	840 445	433 279	124 777	96 636
Ensemble	4 114 289	13 379 885	3 779 056	1 118 776	278 858	216 204

Source : [Insee](#)

Il ressort du document n°1 que sur les quasiment 4 millions d'entreprises françaises des secteurs marchands non agricoles et non financiers recensées par l'INSEE en 2020, **le secteur des services marchands domine** par rapport aux secteurs d'activité : ce secteur représente 60,6% de l'ensemble des entreprises, 37,2% de l'ensemble des salariés en équivalent temps plein (EQTP), 38,7% de la valeur ajoutée ou encore 44,7% des investissements corporels.

### 2) La classification par branche d'activité et par filière

Il est possible de compléter la notion de secteur par celle de **branche**. Selon l'Insee, « *une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) appartenant au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.* » Autrement dit, la branche comptabilise la production concernant un même bien ou un même service. **Une entreprise qui a des activités diversifiées relève donc de plusieurs branches.** Par Exemple : Renault appartient au secteur automobile, mais ses activités sont comptabilisées dans plusieurs branches (branche correspondant à la fabrication d'automobiles, branche correspondant aux activités de robotique).

Le document n°2 fait ressortir, comme dans le document n°1, l'importance des services principalement marchands dans la création de richesses en France en 2022, ce qui montre la tertiarisation croissante de l'économie. Ces services représentent environ 56,9% de la valeur ajoutée créée en 2022 en France contre 36,5% en 1950. Inversement, les activités des branches « agriculture, sylviculture et pêche » et « industries manufacturières, industries extractives et autres » perdent de leur importance entre 1950 et 2022 : les premières

représentaient 17,5% de la création de la valeur ajoutée en 1950 contre 2,1% en 2022 ; les secondes respectivement 27,7% et 13,3%. La tertiarisation de l'économie se fait au détriment des secteurs primaire et secondaire au sens de C. Clark.

Par ailleurs, l'INSEE utilise un dernier terme pour classer les entreprises selon leur activité : **la filière**. Selon l'INSEE, « *la filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements)* ». Il s'agit donc ici de **regrouper les entreprises sous l'angle de leur complémentarité dans la réalisation d'un produit fini** (tout au long d'un même processus de production).

#### Document n°2. Évolution de la valeur ajoutée par branche en France entre 1950 et 2022

Valeur ajoutée par branche				
en milliards d'euros, prix courants				
Branche d'activité	1950	1970	1990	2022
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	8,3	33,0	50,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3,8	27,8	198,9	313,0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	2,6	28,2	61,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de t	0,7	3,7	28,9	49,0
Cokéfaction et raffinage	0,1	0,4	1,3	10,9
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrica	0,5	4,4	28,8	31,2
Fabrication de matériels de transport	0,3	2,3	17,6	23,3
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	14,5	94,3	137,5
Construction	0,7	8,7	58,7	130,9
Services principalement marchands	5,0	48,7	470,3	1 343,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,9	14,1	111,4	261,2
Transports et entreposage	0,7	5,2	41,4	122,8
Hébergement et restauration	0,2	1,7	21,2	56,1
Information et communication	0,3	3,6	43,4	129,0
Activités financières et d'assurance	0,3	3,8	44,9	87,4
Activités immobilières	0,5	8,4	87,8	294,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	0,7	9,5	98,7	330,9
Autres services	0,3	2,5	21,5	61,2
Services principalement non marchands <sup>1</sup>	1,8	17,4	182,8	523,2
Ensemble	13,7	111,0	943,9	2 361,2

Source : [Insee](https://www.insee.fr)

## B. La classification selon la dimension

### 1) Les différentes catégories d'entreprises

L'INSEE classe également les entreprises selon leur **dimension**, qui peut être mesurée grâce à deux critères : leur **taille** (nombre de salariés) et leur total de **bilan**<sup>1</sup>. Il existe ainsi quatre grandes catégories d'entreprises :

- \* **Les microentreprises** ont moins de dix salariés et un bilan de deux millions d'euros au plus.
- \* **Les petites et moyennes entreprises (PME)** ont un effectif compris entre 10 et 249 salariés et/ou un bilan compris entre deux millions d'euros et quarante-trois millions d'euros.
- \* **Les établissements de taille intermédiaire (ETI)** ont un effectif compris entre 250 et 4 999 salariés et/ou bilan compris entre quarante-trois millions d'euros et deux milliards d'euros.
- \* **Les grandes entreprises (GE)** ont un effectif supérieur à cinq mille salariés et/ou un bilan supérieur à deux milliards d'euros.

**Document 3 : Définition des catégories d'entreprises au sens du décret de loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008**

Chiffre d'affaires	Total de bilan	Effectif			
		Moins de 10 salariés	De 10 à 249 salariés	De 250 à 4 999 salariés	5 000 salariés ou plus
2 millions d'euros au plus	2 millions d'euros au plus	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises hors microentreprises (PME hors MIC)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)
Plus de 2 millions d'euros à 50 millions d'euros inclus	Plus de 2 millions d'euros				
Plus de 50 millions d'euros à 1,5 milliard d'euros inclus	2 millions d'euros au plus	MIC	PME (hors MIC)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)
	Plus de 2 millions d'euros à 43 millions d'euros inclus	Plus de 43 millions d'euros			
Plus de 1,5 milliard d'euros	2 millions d'euros au plus	MIC	PME (hors MIC)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)
	Plus de 2 millions d'euros à 43 millions d'euros inclus	Plus de 43 millions d'euros à 2 milliards d'euros inclus			
	Plus de 43 millions d'euros à 2 milliards d'euros inclus	Plus de 2 milliards d'euros			

Note : le cumul des zones prunes et oranges correspond à la catégorie PME au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Source : Insee Références, édition 2019 – Photographie du tissu productif en 2017

<sup>1</sup> Le **bilan** est un document comptable décrivant la santé financière de l'**entreprise**, à un moment donné de son existence. Il recense ce que l'**entreprise** possède (l'actif) et ce qu'elle doit (le passif : (capital social, emprunts...)). Pour en savoir plus sur la différence entre le bilan et le compte de résultat : <https://youtu.be/SZfCvK4PHA8>



### Document n°3. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie d'entreprise en 2020

	MIC	PME hors MIC	ETI	GE	Ensemble
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>					
Nombre d'entreprises	4 085 606	146 381	5 951	273	<b>4 238 211</b>
Nombre d'unités légales en France	4 150 453	283 829	65 694	25 719	<b>4 525 695</b>
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 276	3 900	3 467	3 918	<b>13 560</b>
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	221	269	298	358	<b>1 146</b>

Source : [Insee](#)

En 2020, 4,2 millions d'entreprises composent les secteurs marchands non agricoles et non financiers (incluant toutefois les exploitations forestières ; les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les holdings ). Le tissu productif marchand est fortement concentré :

- 273 grandes entreprises (GE) rassemblent 26 000 unités légales, emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 29 % du total, et contribuent à 31 % de la valeur ajoutée (VA) ;
- À l'opposé, 4,1 millions de microentreprises (MIC) emploient 2,3 millions de salariés (en ETP), soit 17 % du total et génèrent 19 % de la valeur ajoutée ;
- Entre ces deux extrêmes, 6 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 146 000 petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient respectivement 26 % et 29 % des salariés (ETP) et génèrent 26 % et 24 % de la valeur ajoutée.

L'emploi et la VA sont répartis de manière relativement équilibrée entre ces quatre catégories d'entreprises.

## 2) Concentration et développement des entreprises

Lorsqu'elles investissent, les entreprises peuvent développer leurs activités, ce qui correspond à une dynamique de **concentration**. Les phénomènes de concentration permettent aux entreprises d'augmenter leur pouvoir de marché (plus de parts de marché, possibilité de réaliser des économies d'échelle). La concentration peut prendre deux formes :

- La **concentration interne** consiste en une augmentation de la taille de l'entreprise grâce à un effort interne, par exemple grâce à des investissements permettant d'augmenter la capacité de production.
- La **concentration externe**, en revanche, est liée au regroupement d'entreprises grâce à des fusions, à l'absorption d'une entreprise par une autre, ou encore la création d'une joint-venture (filiale commune). Pour mettre en œuvre une stratégie de croissance externe, les entreprises peuvent utiliser deux procédures financières<sup>2</sup> :

---

<sup>2</sup> Ces rapprochements sont le plus souvent basés sur un consentement mutuel. Lorsqu'il s'agit d'entreprises cotées en bourse, on parle d'OPA (offre publique d'achat) ou d'OPE (offre publique d'échange). L'OPA consiste, pour une entreprise, à racheter aux actionnaires les actions de la société qu'elle souhaite absorber (à un cours généralement supérieur à celui du marché). L'OPE permet de financer l'achat d'une entreprise cotée grâce à un échange d'actions : l'entreprise finance l'opération avec ses propres actions.

- La **fusion** consiste pour deux ou plusieurs entreprises à mettre en commun leur patrimoine, ce qui entraîne la constitution d'une nouvelle entreprise et la disparition des anciennes.
- L'**absorption** consiste pour une entreprise à reprendre le patrimoine d'une autre, ce qui provoque la disparition de cette dernière.

La concentration peut, par ailleurs, être verticale, horizontale ou conglomérale :

- Dans le cadre d'une **concentration horizontale**, l'entreprise grandit tout en restant dans son secteur d'activité principal.
- Dans le cadre d'une **concentration verticale**, l'entreprise grandit en contrôlant davantage d'étapes du processus de production (en amont ou en aval). Par exemple, l'extraction, le raffinage et la distribution de pétrole sont souvent assurés par une même entreprise.
- Dans le cas d'une concentration **conglomérale**, l'entreprise grandit en diversifiant ses processus productifs, de manière à conquérir de nouveaux marchés. Par exemple, le groupe Bouygues est présent dans les domaines de la télévision, la téléphonie et le BTP.

Il est également d'usage de distinguer la concentration technique, économique et financière. La **concentration technique** consiste en une augmentation de la taille de certains des établissements de l'entreprise (sans qu'il n'y ait nécessairement davantage d'établissements), alors que la **concentration économique** consiste en une augmentation du nombre d'établissements dans l'entreprise. Enfin, la **concentration financière** se distingue des deux formes de concentration précédentes dans la mesure où elle renvoie au regroupement d'entreprises qui demeurent juridiquement indépendantes (dans le cadre de holdings par exemple).

### 3) L'essor des FTN et l'internationalisation de la production

La mondialisation des échanges pousse à la constitution de **firmer transnationales (ou multinationales)** qui sont des entreprises qui possèdent au moins une unité de production de à l'étranger, appelée « filiale ». La création d'une FTN peut correspondre à différents objectifs :

- **Une stratégie de marché** visant à conquérir de nouveaux marchés dans un pays.
- **Une stratégie de rationalisation** (amélioration de la compétitivité-prix) qui consiste à produire à l'étranger pour bénéficier des avantages comparatifs du pays et ainsi diminuer le coût de production (main-d'œuvre abondante et peu onéreuse, qualité des infrastructures, etc).
- **L'amélioration de la compétitivité hors-prix**, à travers l'implantation d'une filiale dans un pays qui bénéficie de salariés très qualifiés ou dont la dotation factorielle est intense en capital, ce qui permet d'améliorer le processus de production et donner au produit des caractéristiques originales le démarquant des concurrents (ce qui permet in fine d'augmenter le pouvoir de marché).
- **Une stratégie d'approvisionnement** qui consiste pour une entreprise à s'implanter à l'étranger pour y extraire des matières premières.
- **Une stratégie d'externalisation** qui consiste à sous-traiter certaines étapes de la production à d'autres entreprises dans d'autres pays.

**Entre 1960 et 2016, le nombre de firmes transnationales a très fortement augmenté**, passant de 37 000 à 83 000 selon la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement). La majorité des grandes entreprises sont aujourd’hui des multinationales, implantées à l’étranger. Ce phénomène a été facilité par la baisse des coûts de transport et de communication tout au long du XXème siècle.

**Les FTN s’appuient sur la division internationale du travail (DIT) pour mettre en œuvre une division internationale des processus productifs (DIPP)**. En effet, les pays disposent chacun d’avantages comparatifs et de dotations factorielles particulières, qui leur donnent un avantage dans la production de certains produits. Cela permet aux FTN d’implanter leurs filiales en cherchant à rationaliser leur processus de production, de manière à diminuer leurs coûts de production. De ce fait, le processus productif est de plus en plus organisé à une échelle internationale et mis en œuvre par des « firmes-réseau ». L’existence de ces firmes-réseau génère par ailleurs un important commerce intra-firme, entre les filiales.

#### Document n°5. Quelques données sur le commerce internationale

En milliards de dollars (\$ courants)	1990	2005-2007	2018	2022
PIB mondial	23 275	52 481	86 085	100 218
Valeur ajoutée des filiales étrangères	1 074	4 668	7 148	6 463 (en 2020)
Effectifs des filiales étrangères (milliers)	20 449	49 840	84 066	79 979 (en 2020)

Source : CNUCED, [Rapport sur l’investissement dans le monde](#), 2023

### C. La classification selon le statut juridique

Les entreprises privées peuvent adopter des **statuts juridiques différents**. La notion de statut juridique renvoie à **l’organisation légale de l’entreprise**.

On distingue traditionnellement **l’entreprise individuelle** de la **société** : dans une entreprise individuelle le propriétaire de l’entreprise est une personne physique, responsable sur ses biens propres des dettes de l’entreprise ; dans les sociétés, plusieurs personnes sont propriétaires du capital.

Il existe de nombreux statuts juridiques. Le choix d’un statut juridique dépend de plusieurs critères :

- Qui est propriétaire de l’entreprise ? Qui dirige ?
- Quel niveau de responsabilité pour les apporteurs de capitaux ?
- Quel partage des bénéfices ?

Nous ne présenterons ici que 4 statuts juridiques. Pour plus d’informations, vous pouvez consulter le site internet suivant : <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/creation-entreprise/choisir-forme-juridique-entreprise>

**Document 6 : Présentation de quelques statuts juridiques**

	<b>Propriétaires de l'entreprise</b>	<b>Capital social</b>	<b>Responsabilité des propriétaires</b>	<b>Partage des bénéfices</b>	<b>Dirigeants</b>
<b>Entreprise individuelle</b>	Un entrepreneur unique, seul propriétaire	Pas de capital social. L'entreprise n'a pas d'existence juridique propre. Le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur sont confondus.	Responsabilité totale. En cas de faillite de l'entreprise, l'entrepreneur peut tout perdre, y compris ses biens personnels.	L'entrepreneur perçoit la totalité des bénéfices.	L'entrepreneur est seul à prendre les décisions.
<b>Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)</b>	Une EURL est une SARL avec un seul associé, unique propriétaire de l'entreprise.	La totalité du capital social appartient au seul propriétaire. L'entreprise a son propre patrimoine, séparé de celui du propriétaire.	Responsabilité limitée au montant des apports. En cas de faillite, le propriétaire ne perd que le capital qu'il a apporté.	L'associé unique perçoit la totalité des bénéfices.	Le propriétaire est seul à prendre les décisions. Comme pour la SARL, on l'appelle le gérant.
<b>Société à responsabilité limitée (SARL)</b>	Entre 2 et 100 associés	Le capital social est divisé en parts sociales. Chaque associé possède des parts, en fonction du capital qu'il a apporté.	Responsabilité limitée au montant des apports.	En fonction des parts sociales. Celui qui possède 50% des parts a droit à 50% des bénéfices.	Le gérant est nommé par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Il peut être l'un des associés, ou une personne extérieure à la société.
<b>Société anonyme (SA)</b>	Au moins 7 associés, que l'on appelle des actionnaires.	Le capital social est divisé en actions. Chaque associé possède des actions.	Responsabilité limitée au montant des apports.	En fonction des actions.	Les actionnaires votent pour élire les membres du conseil d'administration, qui élisent à leur tour un président directeur général (PDG)

## D. La classification d'après la nature du propriétaire

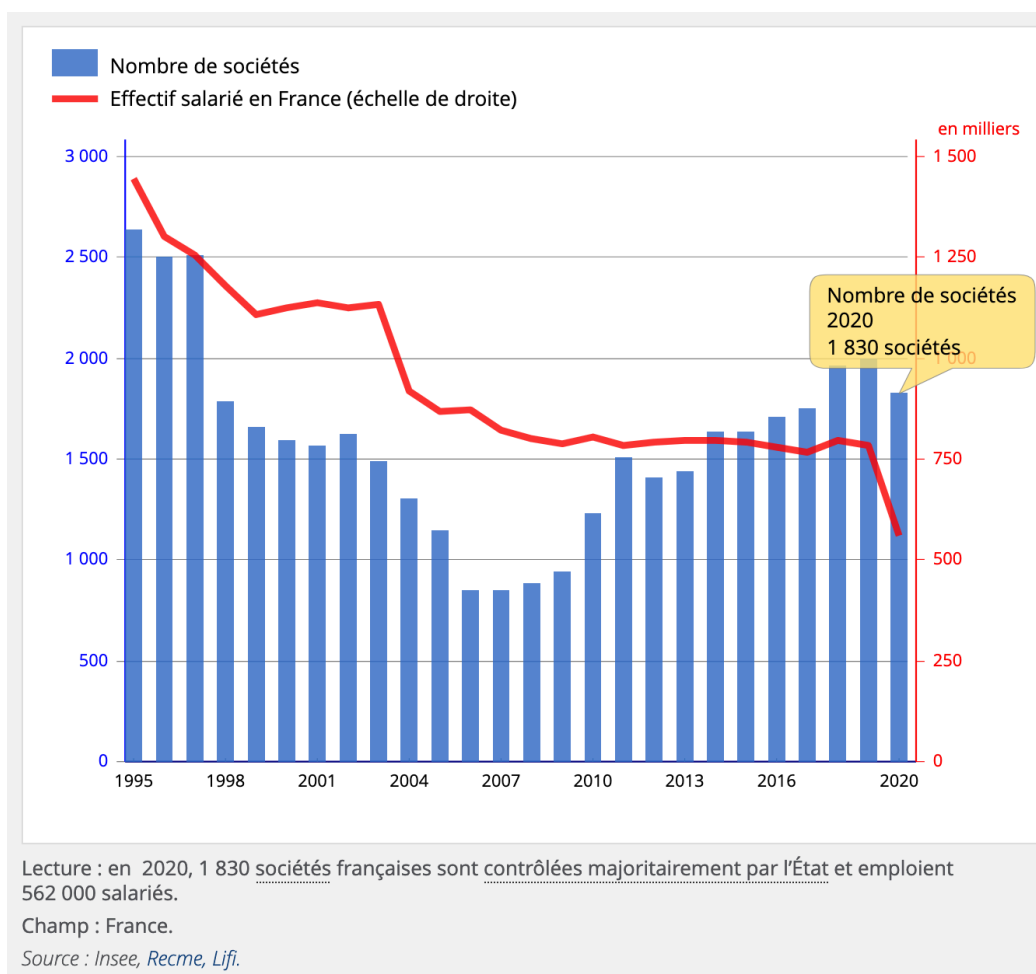
### 1) Entreprises privées, entreprises publiques

On distingue traditionnellement les **entreprises privées** des **entreprises publiques**.

- Dans **une entreprise publique**, c'est l'État qui exerce directement ou indirectement son autorité du fait de la propriété ou de la participation financière (il dispose alors soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises par l'entreprise).
- Une **entreprise privée** est la propriété d'un ou de plusieurs particuliers qui ont investi les capitaux nécessaires à sa création.

D'après l'INSEE, fin 2020, l'État contrôlait en France directement ou indirectement 1 830 entreprises, soit environ 562 000. Fin 2017, 89 entreprises étaient contrôlée directement par l'État puisqu'il disposait de plus de la moitié du capital (EDF, La Poste, SNCF, RATP...). Il est intéressant que le nombre d'entreprises contrôlées majoritairement par l'État a diminué entre 1995 et 2007 avant de réaugmenter assez fortement jusqu'à aujourd'hui. Paradoxalement, le nombre de salariés qui travaillent dans ces entreprises a beaucoup baissé jusqu'en 2007 et est stable depuis.

#### Document 7. Les sociétés contrôlées majoritairement par l'État



## 2) Nationalisations et privatisations

D'un point de vue historique, il y a eu au XX<sup>ème</sup> siècle plusieurs vagues de **nationalisations** (prise de contrôle d'entreprises privées par l'État) :

- Dans l'entre-deux guerres, des usines d'armement, de construction aéronautique et de transports sont nationalisées. La SNCF est ainsi créée en 1937.
- Au lendemain de la seconde guerre mondiale (exemple : Renault, Banque de France)
- A l'arrivée du gouvernement socialiste en 1981 et 1982 (36 banques et cinq grands groupes industriels, dont Saint-Gobain, Rhône-Poulenc et Thomson).

Les nationalisations peuvent obéir à plusieurs motifs :

- **Volonté de sanctionner une entreprise.** Par exemple, l'entreprise Renault a été nationalisée suite à des accusations de collaboration économique avec l'Allemagne nazie.
- **Motifs politiques.** l'arrivée d'un gouvernement qui prône une forte intervention de l'État dans certaines productions stratégiques peut engendrer des nationalisations (cf. les nationalisations en France entre 1981 et 1982).
- **Volonté de sauver certaines entreprises.** Par exemple, l'État français a pris en 2004 une participation dans l'entreprise Alstom qui était en difficulté, avant de la revendre quelques années plus tard.

À partir des années 1980, on a assisté à plusieurs vagues de **privatisations**. Ce mouvement s'inspire des privatisations qui ont eu lieu au Canada et en Grande-Bretagne dès 1979. En France, les privatisations commencent entre 1986 et 1988 (Saint-Gobain, TF1). Elles reprennent ensuite entre 1993 et 1997 (BNP, Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine...). Elles se poursuivent depuis sur un rythme plus lent avec des privatisations partielles et moins médiatiques.

Un cas illustre cette privatisation progressive : France Telecom / Orange. En septembre 2004, l'État français cède une partie de ses actions pour passer en dessous de la barre des 50 %. France Télécom devient alors une entreprise privée. Cent-quinze ans après sa nationalisation, la téléphonie redevient privée en France. En juin 2007, l'État français cède à nouveau 5 % de sa participation dans France Télécom. La participation publique est alors portée à 27 %. Aujourd'hui l'Etat détient indirectement 22,95 % du capital (13,39 % via la Banque publique d'investissement et 9,56 % via l'Agence des participations de l'État).

### **E. La classification selon l'objectif poursuivi**

---

Dans la théorie économique standard, les entreprises ne poursuivent qu'un seul objectif : **la maximisation du profit**. Le profit maximal est obtenu en diminuant les coûts de production et en augmentant la recette totale (le chiffre d'affaires de l'entreprise).

Dans les faits, la maximisation du profit n'est pas toujours le seul objectif poursuivi. Depuis les années 1950, la notion de **responsabilité sociale des entreprises** émerge. En même temps qu'elle cherche à maximiser son profit, l'entreprise peut tenir compte de son **impact sur la société** (impact environnemental ou du point de vue des inégalités).

Michel Capron montre, dans un article intitulé « Les trois âges de la RSE »<sup>3</sup>, que, selon les époques, ce terme ne recouvre pas la même réalité. Il distingue ainsi trois âges :

- **L'âge de la conception éthique** : cette période renvoie au paternalisme d'entreprise du XIX<sup>ème</sup> siècle qui a débuté aux États-Unis dans les années 1950. À cette époque, les valeurs morales et religieuses imprègnent fortement les décisions des entreprises, qui financent un grand nombre d'actions sociales. Par exemple, la Fondation Rockefeller (créée en 1913 aux États-Unis) finance de nombreuses actions dans le domaine des arts, de l'éducation, de l'innovation scientifique.
- **L'âge de la conception utilitariste** : à partir des années 1970 aux États-Unis. A cette époque les entreprises cherchent à soigner leur image de manière à améliorer leur réputation (cf. Nike).
- **L'âge de la soutenabilité** : à partir des années 1990. Dans cette conception de la RSE, les entreprises sont censées être sensibilisées aux enjeux sociétaux et aux risques courus par la planète et le l'humanité (protection de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique). L'entreprise doit tenir compte de ces préoccupations dans son activité productive et communiquer à ce sujet auprès des consommateurs. Par exemple, certaines marques de grande distribution mettent en avant des labels « bio », « nourri sans OGM », etc.

Actuellement, la première conception de la RSE est surtout présente aux États-Unis. La deuxième est présente en Europe. La troisième continue à se développer, surtout en Europe. Il faut enfin remarquer qu'à travers la RSE, les entreprises cherchent à répondre aux attentes sociétales et environnementales des consommateurs. Elles adoptent donc cette démarche dans le but d'attirer ou de conserver des clients, ce qui leur permet in fine de tendre vers une maximisation du profit.

---

<sup>3</sup> in *Alternatives Economiques* Poche n° 041 - novembre 2009

## QUESTION N°2. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DES POUVOIRS PUBLICS ?

---

Les pouvoirs publics constituent un deuxième acteur incontournable de l'économie, en interaction avec les entreprises. Le rôle des pouvoirs publics s'est accru considérablement depuis la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle à travers des interventions économiques et sociales. Ainsi, selon l'OCDE, les dépenses publiques sont passées en France de 11,2% du PIB en 1880 à 61,8% en 2020.

Nous allons tout d'abord définir les pouvoirs publics (A) avant de voir quelle est leur fonction (B) puis nous verrons que, selon les économies, les pouvoirs publics n'occupent pas la même place (C). Enfin nous verrons que l'intervention économique et sociale de l'État est remise en cause par certains économistes (D).

### A. Les différentes administrations publiques

---

Selon l'INSEE, les **pouvoirs publics** ou **administrations publiques** constituent l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est :

- De **produire des services non marchands** (fournis gratuitement ou quasi-gratuitement à la population).
- D'effectuer des **opérations de redistribution** du revenu et des richesses nationales.

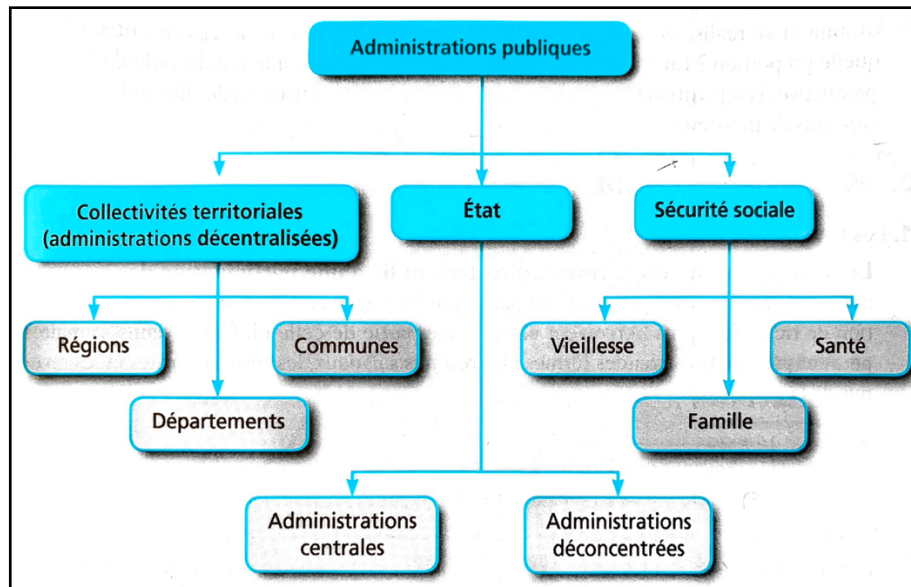
Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires, les « **prélèvements obligatoires** » (impôts, taxes, cotisations).

Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques **centrales**, les administrations publiques **locales** et les administrations de **sécurité sociale**.

- Les **administrations publiques centrales** (APUC) regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (ODAC). Dans les ODAC on retrouve des agences qui ont une compétence nationale comme Météo France, Pôle emploi, les universités.
- Les **administrations publiques déconcentrées** sont les services qui assurent, sur le plan local, le relais des décisions prises par l'administration centrale et qui gèrent les services de l'État au niveau local (Préfecture, rectorat, agences régionales de santé, etc.).
- Les **administrations publiques locales** (APUL) sont constituées de l'ensemble des collectivités territoriales (régions, départements, communes et groupements de communes) et les organismes divers d'administration locale (exemple : collèges, lycées, DDE – Direction départementale de l'équipement, état civil, etc.). On dit que ce sont des administrations décentralisées dans la mesure où l'État central leur a progressivement transféré des compétences.
- Les **administrations de sécurité sociale** (ASSO) regroupent les hôpitaux et les régimes de Sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage.



## Document 8 : Les administrations publiques



Source : Manuel ESH Nathan

### B. Les fonctions des pouvoirs publics

Les deux guerres mondiales du XX<sup>ème</sup> siècle et la crise de 1929 ont entraîné une **implication croissante des États dans l'économie**, qui ont dû reprendre en main son fonctionnement. Avant cela, les fonctions de l'État étaient principalement régaliennes (justice, armée, police). Les deux guerres mondiales et la crise de 1929 ont profondément bouleversé les économies et ont conduit l'État à assumer progressivement de nouvelles fonctions. L'économiste Richard Musgrave, dans sa *Théorie des finances publiques* (1959) a mis en évidence le fait que l'État assure trois principales **fonctions économiques**.

#### 1) Une fonction d'allocation

Cette fonction d'allocation (ou d'affectation) des ressources renvoie à l'idée d'un **État planificateur ou producteur**, qui agit directement ou indirectement sur les richesses produites par l'économie (directement – comme on l'a vu plus haut - en prenant le contrôle d'entreprises et indirectement à travers des incitations financières ou réglementaires). L'objectif de l'État est alors **d'orienter l'économie vers certains types de productions plutôt que d'autres** et de remédier ainsi aux défaillances du marché (problème des externalités négatives liées à certaines productions ou problème des biens collectifs)<sup>4</sup>. L'Etat contraint les entreprises à internaliser leur externalités par des réglementations, des incitations ou des taxes. Les entreprises doivent alors intégrer davantage la question environnementale sous peine de sanctions politiques ou pénalités financières.

<sup>4</sup> Pour avoir un aperçu de ces défaillances de marché, qui seront traitées plus en détail dans le chapitre 7, vous pouvez consulter les trois vidéos disponibles à l'adresse suivante : [http://www.ses.ac-versailles.fr/prgs\\_2019/niveau/premiere/premiere\\_c3.html](http://www.ses.ac-versailles.fr/prgs_2019/niveau/premiere/premiere_c3.html)

Un exemple de dispositif réglementaire permettant d'orienter l'économie vers la production de véhicules moins polluants : le bonus malus sur l'achat d'un véhicule<sup>5</sup>

## 2) Une fonction de redistribution

Par la fiscalité, l'État peut **réduire les inégalités de situation en modifiant la répartition des revenus et les patrimoines** des différents agents économiques (voir chapitre 2). Par les dépenses publiques, il peut favoriser l'équité (égalité des chances) en produisant par exemple des services non marchands comme l'éducation.

## 3) Une fonction de stabilisation

Par la fonction de stabilisation de la conjoncture, l'État met en place des politiques conjoncturelles « contra-cycliques » en relançant l'activité en période de dépression, afin de diminuer le chômage, et en restreignant les dépenses publiques en situation d'inflation, afin de freiner la hausse du niveau des prix.

Il est possible de distinguer plusieurs objectifs macroéconomiques fondamentaux aux politiques conjoncturelles. Dans « Conflicts in National Economic Objectives », in *Economic Journal* (1971), l'économiste britannique post-keynésien Nicolas Kaldor en identifiait quatre :

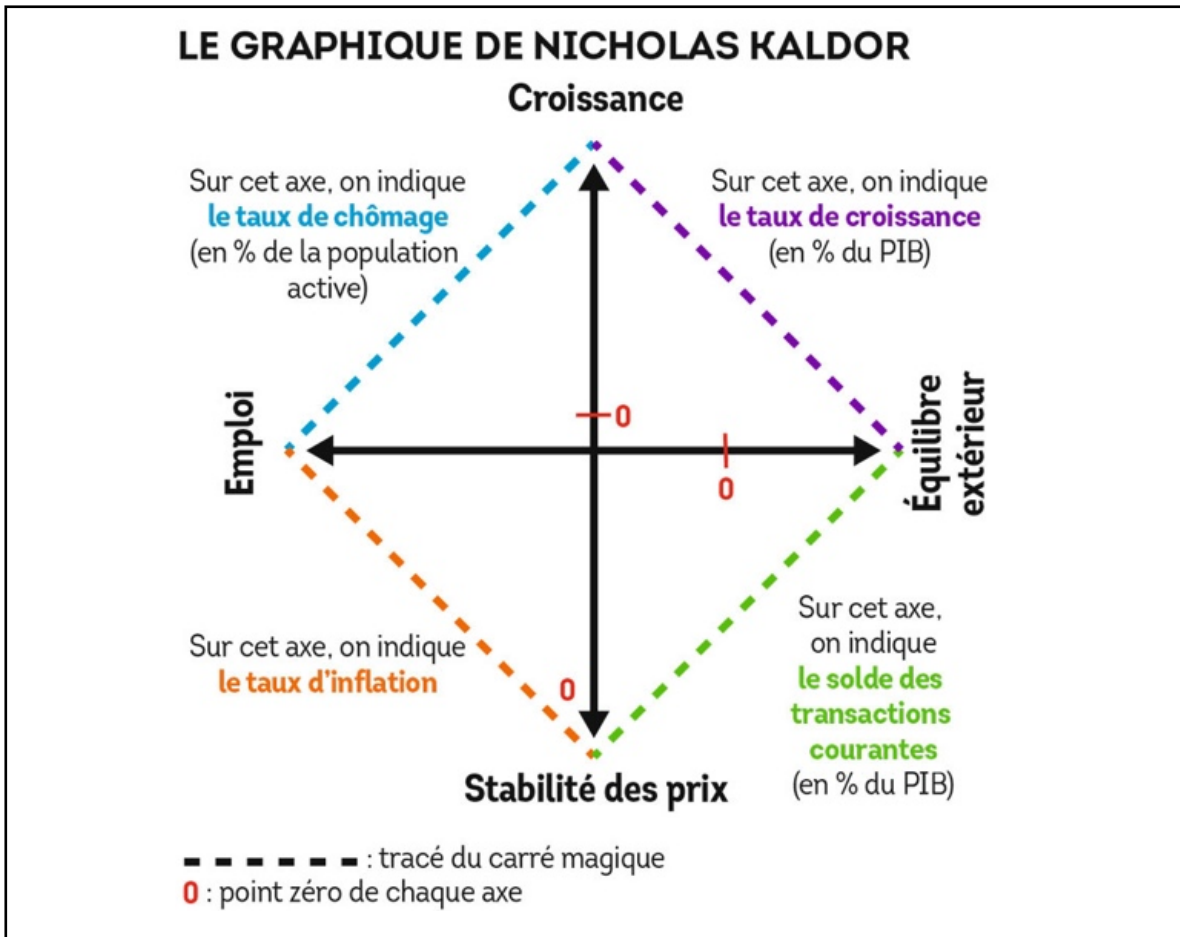
- la croissance économique, mesurée par le taux de croissance du PIB ;
- l'équilibre extérieur mesuré par le solde de la balance commerciale rapporté au PIB ;
- le plein-emploi mesuré par le niveau du taux de chômage ;
- la stabilité des prix mesurée par l'indice de variation annuelle du niveau général des prix.

Même si dans son article Kaldor évoquait des « conflits » entre ces différents objectifs qui ne peuvent pas être tous atteints en même temps, une interprétation courante de cette théorie a donné à ce qu'on appelle le « carré magique de Kaldor » (Kaldor n'a d'ailleurs jamais parlé de « carré »). D'après cette interprétation, il est possible représenter la situation économique et sociale d'un pays à un moment donné, à travers les indicateurs mentionnés ci-dessus (taux de croissance, taux d'inflation, solde commercial rapporté au PIB (en %) et taux de chômage). Le carré correspond à la meilleure situation économique et sociale possible et constitue un objectif à atteindre.

---

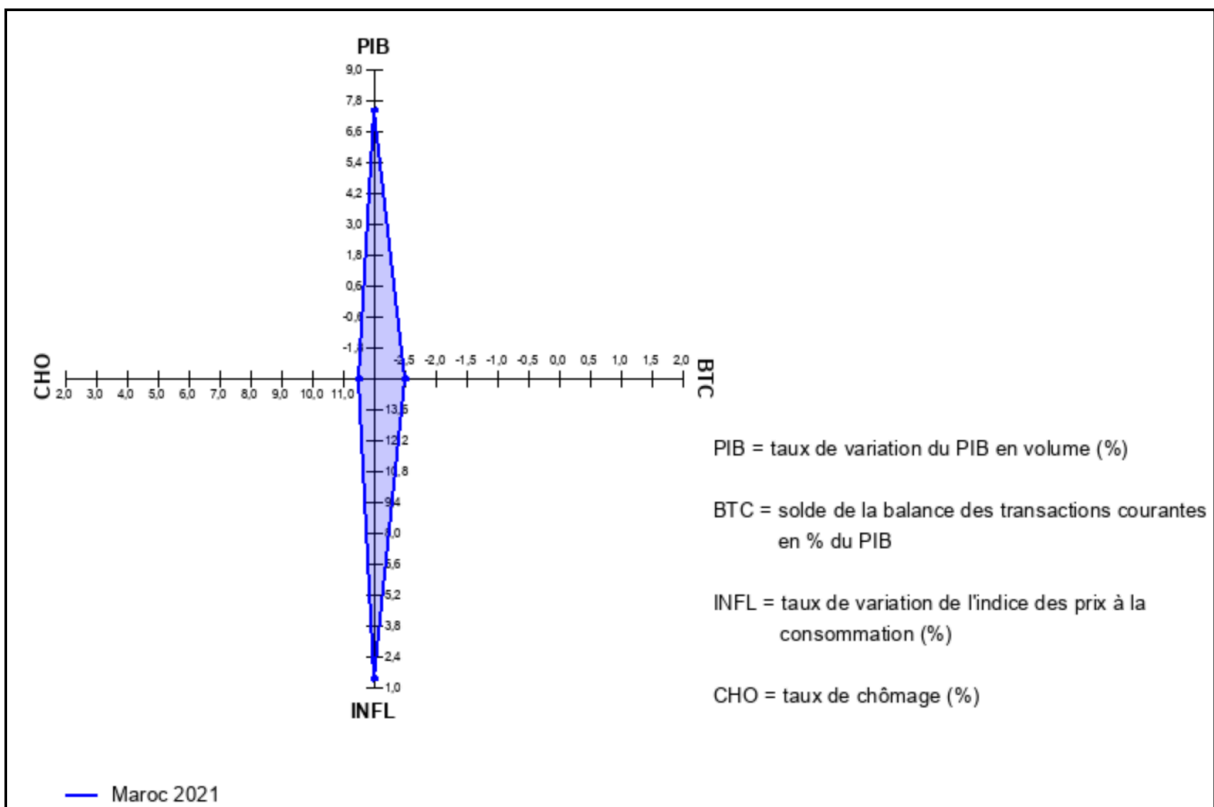
<sup>5</sup> Pour plus d'informations, voir <https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-automobile>

Document n°9 : Le carré magique de Kaldor



Source : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-malus-automobile>

Document n°10. Le carré magique du Maroc (2021)



Source : [https://www.ses.ac-versailles.fr/prgs\\_2019/carre/carre.html](https://www.ses.ac-versailles.fr/prgs_2019/carre/carre.html)

Pour atteindre ces objectifs, l'État doit mettre en œuvre des politiques économiques. On distingue ainsi :

- Les **politiques conjoncturelles** dont l'objectif est de réguler la conjoncture économique (variations de court terme des variables macroéconomiques représentées dans le carré magique) :
  - Politique budgétaire : utilisation du budget (ressources / dépenses) pour agir sur la conjoncture économique. Politique de relance : hausse des dépenses publiques et baisse des ressources (diminution de la fiscalité). Politique d'austérité : baisse des dépenses publiques et hausse des ressources (hausse de la fiscalité)
  - Politique monétaire : Action sur la quantité de monnaie en circulation, notamment grâce à l'utilisation du taux directeur de la banque centrale qui permet d'agir sur les taux d'intérêt et donc la quantité de crédits accordés par les banques. Politique de relance : baisse des taux directeurs. Politique d'austérité : hausse des taux directeurs.
- Les **politiques structurelles**, elles, sont des politiques de long terme qui visent à transformer les structures de l'économie (fonctionnement du marché du travail, politique de formation, politique de la concurrence, etc.).

NB : Les politiques structurelles peuvent s'appuyer sur les politiques conjoncturelles. Exemple : la construction d'une route renvoie à la politique budgétaire, mais en développant l'infrastructure routière on dynamise les échanges commerciaux à moyen terme, ce qui renvoie à une politique structurelle.

## C. Quelle intervention de l'État dans l'économie ?

---

La question de la définition des limites de l'intervention de l'État dans l'économie fait l'objet de nombreux débats entre économistes. Elle renvoie à des courants politiques et économiques très différents et souvent opposés<sup>6</sup>. D'un point de vue historique, on peut distinguer deux visions radicalement différentes de l'État.

### 1) L'État-gendarme

**Selon les libéraux, au XVIIIe et XIXe siècles, l'État doit être un État-minimal** qui se limite aux fonctions régaliennes. On qualifie cet État d'« État-gendarme » au sens où il assure essentiellement la sécurité et la stabilité politique d'un territoire. Par exemple, Adam Smith dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) réduit l'intervention de l'État à trois pouvoirs régaliens :

- Protéger la société contre toute violence intérieure ou extérieure
- Protéger tous les membres de la société contre l'injustice ou l'oppression causée par un autre membre, ou bien établir une administration exacte de la justice

---

<sup>6</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ces débats dans le chapitre 4.

- Fournir des infrastructures et des institutions publiques, qui sont bénéfiques à la société, mais qu'un entrepreneur privé ne peut pas financer lui-même (car pas de profit possible).

## 2) L'État-providence

A la fin du XIXe siècle et surtout à partir de la seconde moitié du XXe siècle, **les interventions économiques et sociales de l'État s'élargissent**. L'État-gendarme se transforme en un « **État-providence** ». Cette conception s'inspire de J. M. Keynes et de William Beveridge qui, dans son livre *Du travail pour tous dans une société libre* (1945) montre qu'une économie capitaliste peut être à la fois solidaire et efficace.

- a. Au sens large, la notion d'État-providence désigne l'ensemble des interventions économiques et sociales de l'État.
- b. Au sens restreint, elle désigne particulièrement l'intervention de l'État dans le domaine social.

Les interventions de l'État-providence renvoient aux trois fonctions formalisées par Richard Musgrave (vues plus haut). Néanmoins, nous pouvons remarquer qu'aujourd'hui, d'un pays à l'autre, l'État n'intervient pas de la même manière dans l'économie. Il existe des **articulations « État-marché » très différentes d'un pays à l'autre**. Cela est visible notamment en ce qui concerne la forme prise par les différents État-providence. (voir chapitre 2).

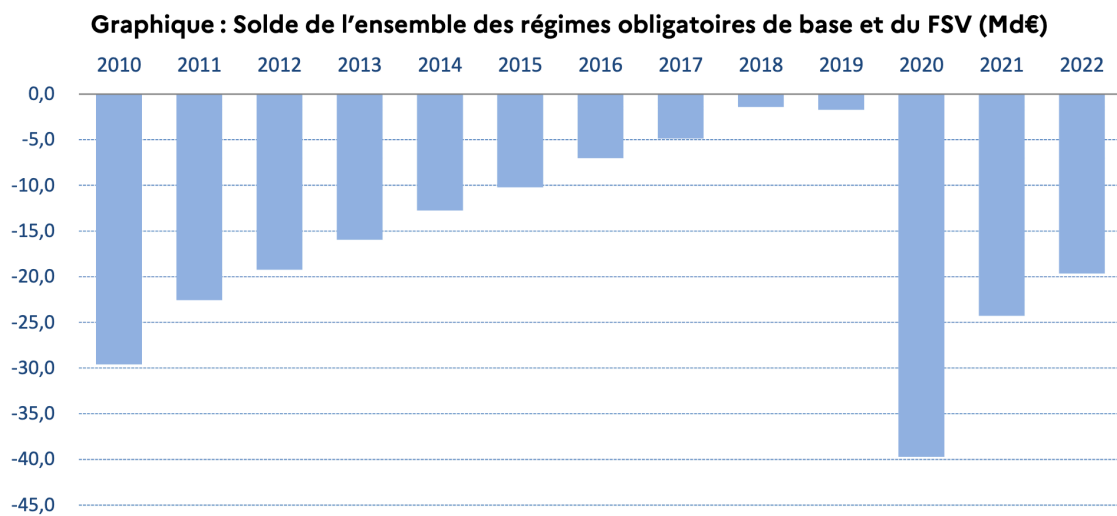
## D. La remise en cause du rôle de l'État

Depuis les années 1980, certains économistes libéraux remettent en question l'intervention économique et sociale de l'État. Pierre Rosanvallon dans *La Crise de l'État-providence* (1981) fait le constat d'une triple crise de l'État-providence français :

### 1) La crise financière

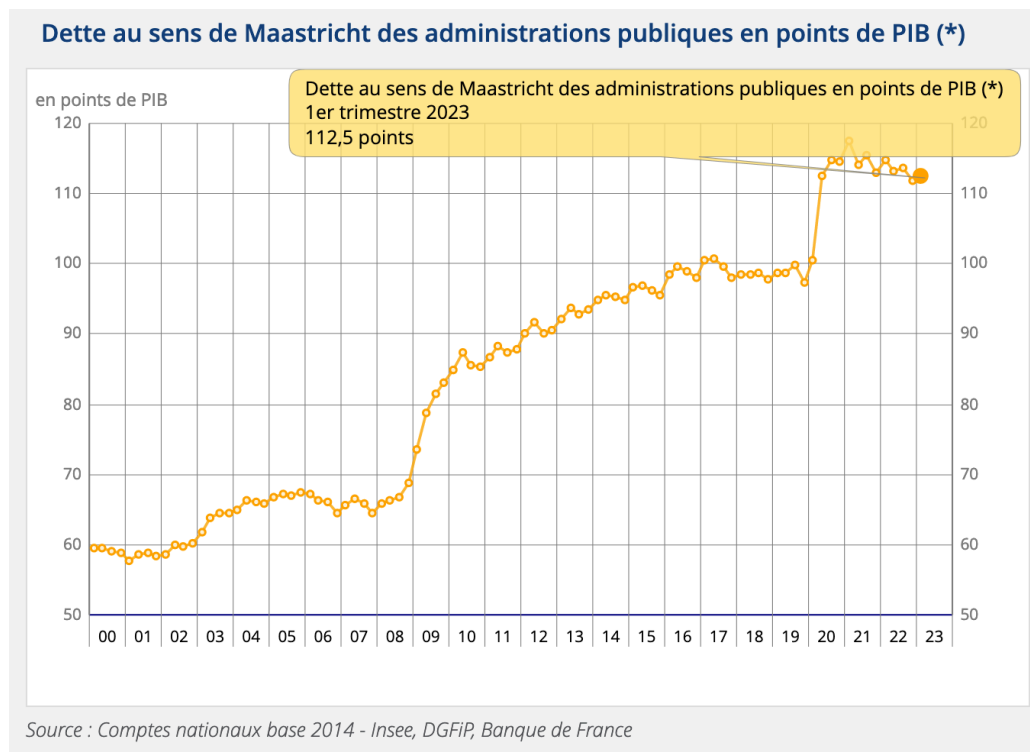
La fin de la croissance des Trente Glorieuses (1945-1973) et le développement progressif du chômage de masse ont entraîné la **remise en cause du mode de financement de la Sécurité sociale** en pesant sur les recettes et les dépenses du système, dans un contexte général de vieillissement de la population qui implique de nouvelles dépenses. Ces phénomènes creusent le fameux « trou de la Sécu », dont le déficit a alimenté la progression de la dette publique. La crise sanitaire puis économique liée au Covid-19 a aggravé ce déficit (hausse des dépenses de santé, hausse du chômage).

### Document n°11. Solde de l'ensemble des régimes obligatoires de base et du Fonds de solidarité vieillesse



Source : [Sécurité Sociale](#)

## Document 12. Évolution de la dette des administrations publiques en points de PIB entre 2000 et 2023 en France



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

### 2) La crise d'efficacité

L'existence d'un État-Providence n'a pas empêché le **maintien d'un chômage de masse** (chômage élevé et qui se maintient dans le temps) et la **persistance de fortes inégalités sociales et économiques**. Par ailleurs, cette protection sociale est accusée par certains économistes de **dégrader la compétitivité** des entreprises françaises à travers son impact sur le coût du travail (cotisations sociales salariales et patronales).

### 3) La crise de légitimité

La crise de légitimité apparaît plus philosophique qu'économique. Certains citoyens réclament **plus de transparence sur l'utilisation faite par l'État des ressources publiques**. Ils réclament également une protection plus individualisée, plus soucieuse des situations personnelles. Par ailleurs, certains économistes reprochent à l'État-Providence d'engendrer des **effets pervers** en encourageant par exemple les individus à ne pas travailler, dans le cadre de « **trappes à inactivité** » (effet désincitatif des prestations sociales sur la reprise d'activité).

Cette triple crise de l'État-Providence a profondément **remis en question le rôle de l'État-Providence**. Pourtant aujourd'hui, avec la crise liée au Covid-19, on assiste à un retour de l'État-providence à travers sa capacité à soutenir l'économie (mesures de chômage partiel, plans de relance) et son rôle de protection sociale (rôle de l'hôpital public dans la gestion des malades), comme en témoignent les promesses faites par le gouvernement de mobiliser davantage de fonds en faveur de l'hôpital et de la médecine.

### **Document n°13. La consommation effective des ménages en 1961 et 2021**

Type de dépense	1961			2021		
	Valeur (en milliards d'euros)	Poids dans la consommation effective totale (en %)	Part dans la dépense de consommation finale (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Poids dans la consommation effective totale (en %)	Part dans la dépense de consommation finale (en %)
<b>Dépense de consommation des ménages</b>	<b>28,3</b>	<b>84,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 264,8</b>	<b>73,5</b>	<b>100,0</b>
Alimentation et boissons non alcool.	6,9	20,7	24,3	176,8	10,3	14,0
Boissons alcoolisées et tabac	1,9	5,8	6,9	52,7	3,1	4,2
Articles d'habillement et chaussures	3,4	10,3	12,1	41,0	2,4	3,2
Logement, chauffage, éclairage	3,4	10,1	11,9	351,5	20,4	27,8
Équipement du logement	2,4	7,2	8,5	62,6	3,6	4,9
Santé <sup>1</sup>	0,7	2,1	2,4	54,3	3,2	4,3
Transport	3,1	9,2	10,8	161,8	9,4	12,8
Communications	0,2	0,5	0,6	31,8	1,9	2,5
Loisirs et culture	2,1	6,3	7,4	97,3	5,7	7,7
Éducation	0,1	0,3	0,3	6,1	0,4	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	1,8	5,5	6,5	76,3	4,4	6,0
Autres biens et services	2,1	6,4	7,5	160,9	9,4	12,7
Correction territoriale (tourisme)	0,2	0,7	0,8	-8,3	-0,5	-0,7
<b>Dépense de consommation des ISBLSM</b>	<b>0,8</b>	<b>2,5</b>	<b>///</b>	<b>52,3</b>	<b>3,0</b>	<b>///</b>
<b>Dépense de consommation des APU<sup>3</sup></b>	<b>4,2</b>	<b>12,5</b>	<b>///</b>	<b>402,9</b>	<b>23,4</b>	<b>///</b>
dont :						
santé	1,2	3,6	///	198,4	11,5	///
éducation	2,0	6,0	///	106,4	6,2	///
action sociale	0,7	2,1	///	59,7	3,5	///
logement	0,0	0,0	///	13,9	0,8	///
<b>Ensemble</b>	<b>33,3</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>	<b>1 720,0</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>
/// : absence de résultat due à la nature des choses.						
1. Après remboursement de la Sécurité sociale mais avant remboursement des organismes complémentaires.						
2. Dépense de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages.						
3. Dépense de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.						
Lecture : en 2021, les ménages consacrent 10,3 % de leur consommation effective à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées.						
Champ : France.						
Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.						

Source : [INSEE](https://www.insee.fr)



## QUESTION N°3. QUELS SONT LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE ?

---

Nous allons maintenant étudier d'autres acteurs incontournables de l'économie : les ménages, les banques et les institutions financières et le reste du monde.

### A. Les ménages

---

#### 1) Qu'est-ce qu'un ménage ?

Selon l'Insee, « **un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.** » En 2022, on dénombre 67,8 millions de personnes habitant en France; en 2017, on comptabilisait 29,5 millions de ménages. Les ménages sont donc, d'un point de vue numérique, un acteur incontournable de l'économie.

D'un point de vue historique, on constate que **la taille des ménages a tendance à diminuer** : entre 1968 et 2019 elle est passée de 3,1 personnes en moyenne à 2,19. Cela s'explique par des dynamiques démographiques (le vieillissement de la population et la réduction de la natalité) et sociétales (augmentation du nombre de divorces et développement des familles monoparentales notamment).

D'un point de vue économique, **les ménages sont caractérisés par leur fonction principale qui est la consommation** que l'on peut définir comme « l'utilisation de biens et de services pour satisfaire des besoins ». Les ressources des ménages proviennent principalement de leur participation à la production (via leur travail ou leur possession de capital productif – nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le chapitre 2).

La consommation des ménages recouvre deux aspects :

- Les **dépenses de consommation finale** des ménages renvoie à l'ensemble des dépenses de consommation privées et donc payées par les ménages pour satisfaire leurs besoins.
- Les **dépenses de consommation individualisables des APU et ISBLSM** : ce sont des biens et des services individuels produits directement ou achetés par les administrations publiques ou les ISBLSM (associations) et mis à la disposition des ménages. Il peut s'agir de l'accès à un service public (un accès gratuit à l'école), mais également du remboursement de frais médicaux (une consultation, un médicament). Ces dépenses sont dites « individualisables » car leurs bénéficiaires sont clairement identifiés en tant qu'usagers du service public.

Lorsqu'on ajoute ces deux types de consommation, on obtient **la consommation finale effective des ménages (CFE)**. La consommation finale effective des ménage comporte donc des dépenses privées (les dépenses de consommation finale) et des dépenses prises en charge par l'Etat ou des ISBLSM (les dépenses de consommation individualisables).

On constate que les dépenses de consommation des ménages représentaient 73,5% de la consommation effective totale des ménages français en 2021, tandis que les dépenses de consommation individualisables des administrations représentent 23,4% de la consommation effective totale. Ces dépenses de consommation des APU ont très fortement augmenté entre 1961 et 2021, signe d'une progression de l'Etat providence.

Parmi les dépenses de consommation finale des ménages, le premier poste de dépenses est le logement, l'éclairage et le chauffage (27,8%), largement devant le transport et l'alimentation (14%) en 2021. La situation est inversée par rapport à 1961 où le premier poste de dépenses concernait les dépenses d'alimentation (24,3%) alors que le poste du logement, éclairage et chauffage représentait que 11,9% des dépenses de consommation finale des ménages.

## 2) Comment le niveau de vie a-t-il évolué depuis les Trente Glorieuses ?

Pendant les Trente Glorieuses (1945-1973), **la société française a connu une forte croissance économique qui a été le moteur d'un processus de moyennisation**, caractérisé par la réduction des écarts économiques et culturels entre les français et qui a favorisé l'émergence d'une vaste classe moyenne. Ce processus a été théorisé par Henri Mendras (1927-2003) dans son ouvrage "*la seconde Révolution française (1965-1984)*" paru en 1988. Henri Mendras (1927-2003) soutenait la thèse d'une moyennisation de la société. Pour lui, les multiples transformations qu'a connues la société française des années 1960 aux années 1980 ont tellement bouleversé la structure sociale qu'il les compare à une « Seconde Révolution française ». Le principal changement réside dans le passage d'une « structure (sociale) de classes » à une structure sociale faite de strates où l'on assiste à une moyennisation. Il identifie plusieurs facteurs qui expliquent cette « seconde révolution française » : l'évolution de la population active ; l'enrichissement de la société française ; la forte croissance des classes moyennes avec la multiplication des emplois intermédiaires ; les phénomènes de diffusion culturelle (la généralisation de la scolarisation, le développement des médias de masse).

Durant la période des Trente glorieuses, la moyennisation de la société s'est accompagnée, dans un contexte de plein-emploi et de mobilité sociale ascendante, d'**augmentation du niveau de vie des ménages et la diminution des inégalités** de niveau de vie (cf. document n°14). Parmi les raisons à l'origine de cette hausse du niveau de vie au cours des Trente glorieuses, on peut citer :

- La **tertiarisation de l'économie** : de nombreux emplois sont créés dans le secteur des services, avec des rémunérations en hausse. D'après Alfred Sauvy, dans « *La machine et le chômage* » (1980) il y a eu un déversement de l'emploi des secteurs primaire et secondaire au secteur tertiaire. Le progrès technique a permis une amélioration de la productivité (gains de productivité) qui a permis une hausse du revenu des ménages qui ont consommé davantage de services. Cela a entraîné une hausse de la production dans le secteur tertiaire.
- La **massification** et la **démocratisation scolaire** amplifient ce phénomène : de nombreux fils d'ouvriers ou d'employés connaissent alors une mobilité sociale ascendante en devenant cadre ou profession intermédiaire. Ils connaissent ainsi, par rapport à leurs parents, une hausse de leur niveau de vie.
- Pendant cette période, les **syndicats** jouent un rôle essentiel pour négocier des hausses de salaires dans le cadre d'un partage des fruits de la croissance avec les entreprises et l'État. Tout cela contribue à une forte augmentation du niveau de vie des ménages.

## Document n°13 - Évolution du rapport interdécile (revenus après impôts et prestations sociales) entre 1970 et 2020 en France



Source : [Observatoire des inégalités à partir des données de l'INSEE](#)

La hausse du niveau de vie au cours des Trente Glorieuses est à l'origine d'une « **société de consommation** », caractérisée par une consommation de masse de produits standardisés. Ainsi, entre 1960 et 2014, le volume annuel de consommation par personne a été multipliée par plus de quatre. Cependant, depuis les années 1980, on note l'apparition d'un **chômage de masse** consécutif aux chocs pétroliers des années 1970, la **précarisation croissante des emplois** et l'augmentation des **inégalités économiques**. Ces mutations fragilisent la société de consommation.

### 3) Comment la structure de la consommation a-t-elle évolué ?

Nous avons vu que **les français consomment quatre fois plus en volume qu'en 1960**. Cependant, nous allons voir que **la structure de la consommation des ménages s'est également profondément transformée depuis 1960**.

Pour appréhender cette évolution on peut s'appuyer sur les travaux d'Ernst Engel, économiste et statisticien allemand qui a observé, dans la deuxième partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'évolution des dépenses de consommation en fonction du niveau de revenu (étude empirique menée sur 153 familles franco-belges). Il en a déduit **trois lois qui énoncent comment se modifie la structure de la consommation lorsque le revenu d'un ménage augmente** :

- 1<sup>ère</sup> loi : La part du revenu affectée aux dépenses d'alimentation est d'autant plus faible que le revenu est élevé.
- 2<sup>ème</sup> loi : La part affectée aux dépenses de vêtements, logement, chauffage et éclairage est sensiblement identique, quel que soit l'importance du revenu.
- 3<sup>ème</sup> loi : La part affectée aux besoins d'éducation, santé, voyage, augmente plus vite que le revenu.

Est-ce que ces lois s'appliquent à la situation française ? On peut analyser l'évolution de la structure de la consommation des ménages à travers l'étude des coefficients budgétaires à différentes dates. Un **coefficient budgétaire** est le rapport de la dépense consacrée à un poste ou à une catégorie de biens ou services (par exemple l'alimentation, le logement...) à la dépense totale. Il ressort du document 12 qu'entre 1961 et 2021 :

- Le coefficient budgétaire de l'alimentation a diminué ce qui vérifie la première loi d'Engel.
- La 2ème loi n'est pas vérifiée : le coefficient budgétaire de l'habillement a diminué tandis que celui du logement a augmenté. On constate par ailleurs qu'aujourd'hui le logement est le premier poste de consommation des ménages (31% des dépenses de consommation).
- La 3ème loi d'Engel est vérifiée : les coefficients budgétaires des dépenses de santé, de communication, de loisirs et de culture ont augmenté.

On voit donc que la structure de la consommation a été profondément bouleversée. On remarque également que les français consomment de plus en plus de services. Les mutations de la consommation depuis 1960 sont le résultat de la croissance du pouvoir d'achat et le signe d'un progrès des conditions de vie.

## **B. Les banques et les institutions financières**

---

### **1) Le fonctionnement du système financier**

Dans la comptabilité nationale, l'Insee définit les **sociétés financières** (SF) comme « l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers). Les sociétés financières regroupent une **grande diversité d'acteurs** : Banque centrale, banques commerciales, fonds d'investissements, sociétés d'assurances, fonds de pensions, etc.

**L'activité principale des sociétés financières est donc de financer, c'est-à-dire de collecter, transformer et répartir des moyens de financement ou de gérer des moyens de financement.** Leur rôle est essentiel dans l'économie, car elles permettent d'affecter les moyens de financement pour financer des projets d'investissement ou des dépenses de consommation, ce qui a un effet d'entraînement sur l'activité économique.

De manière schématique, le système financier met en relation des agents à **besoin de financement** (qui ont des dépenses supérieures à leurs ressources) et des agents à **capacité de financement** (qui ont des ressources supérieures à leurs dépenses). Généralement, ce sont les ménages qui sont des agents à capacité de financement, tandis que les entreprises et les administrations publiques sont plutôt des agents à besoin de financement. L'objectif du système financier est donc que l'épargne des uns finance les projets des autres.

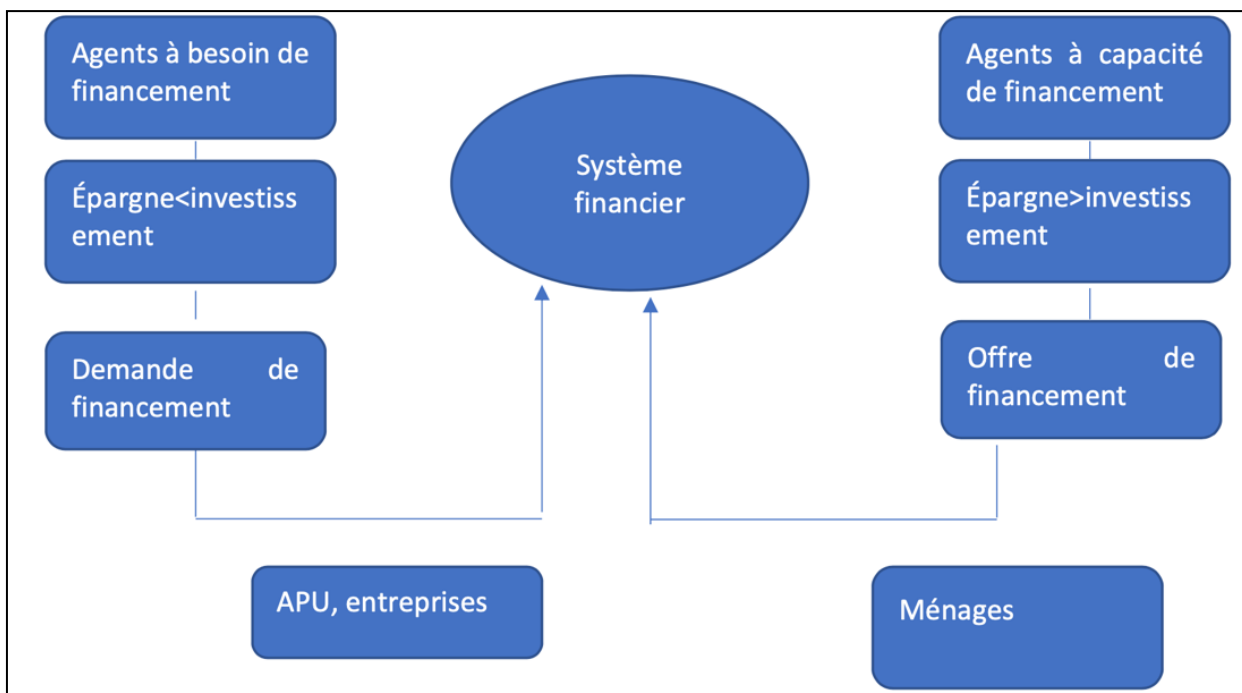
Les agents à capacité de financement acceptent de mettre leurs ressources à disposition des agents à besoin de financement moyennant une rémunération : le **taux d'intérêt**. Celui-ci constitue une rétribution pour les agents à capacité de financement ; pour les agents à besoin de financement, il constitue le prix à payer pour obtenir de l'argent.

Les entreprises, pour financer leurs dépenses, peuvent utiliser différents modes de financement. Grâce à leur excédent brut d'exploitation (EBE), elles peuvent parfois autofinancer une partie de leurs investissements : on parle de **financement interne**.

Néanmoins, si les fonds propres de l'entreprise sont insuffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, alors elles doivent faire appel au **financement externe**. Celui-ci peut prendre deux formes :

- Le **financement externe indirect (ou intermédié)** correspond à la souscription d'un crédit auprès d'une banque commerciale. Dans ce cadre, la banque commerciale prête des fonds qu'elle a collectés ou crée de la monnaie scripturale.
- Le **financement externe direct** consiste, pour les entreprises, à collecter directement l'épargne des agents à capacité de financement sur le marché financier en émettant :
  - o Des actions (titres de propriété qui donnent droit au versement d'un dividende)
  - o Des obligations (titres de créances, qui donne droit au versement d'intérêt).

#### Document n°14. Description d'un système financier



## 2) La règle des « 3D »

Nous reviendrons plus en détail dans les chapitres 3 et 15 sur le fonctionnement du système financier. Nous pouvons néanmoins remarquer qu'il fait l'objet d'un triple changement depuis les années 1980 : un décloisonnement, une déréglementation et une désintermédiation. Ces trois changements, ou « règle des 3 D » ont été synthétisés par Henri Bourguinat dans l'ouvrage *Finance Internationale*, 1995.

- **Déréglementation** : Processus d'assouplissement ou de suppression des réglementations nationales qui restreignaient la circulation des capitaux (contrôle des changes, encadrement du crédit, etc.). Exemple : abandon progressif du Glass-Steagal Act par les Etats-Unis, qui met fin à la distinction entre les banques de dépôts (celles qui gèrent les dépôts des agents économiques) et les banques d'investissement (dont le but premier est d'investir, et donc de prendre des risques, sur les marchés de capitaux). Assoupli dans les années 1980 et supprimé en 1999.
- **Décloisonnement** : Abolition des frontières entre les marchés financiers, à la fois d'un point de vue international mais également d'un point de vue national. Les opérateurs financiers peuvent intervenir sur l'ensemble des marchés financiers.
- **Désintermédiation** : Possibilité offerte aux agents économiques qui souhaitent placer ou emprunter des capitaux d'opérer directement sur les marchés financiers sans être obligés de passer par les intermédiaires financiers traditionnels (les banques). En France et en Allemagne, le financement des entreprises a longtemps été assuré principalement par les banques. Mais la part du crédit bancaire dans le financement des entreprises a considérablement diminué dans ces deux pays : elle représentait deux tiers des investissements à la fin des années 1970 contre environ 50% aujourd'hui.

Le développement d'une finance dérégulée, désintermédiée et décloisonnée oblige les grandes entreprises à maximiser leurs profits depuis les années 1980. Cela passe par la nécessité de réduire les coûts de production à leur minimum, augmenter le chiffre d'affaires pour dégager des niveaux de profit toujours plus élevés et verser plus de dividendes (indexés sur le niveau des profits) aux actionnaires. Les dividendes et autres revenus distribués nets des SNF représentaient ainsi 3% de la valeur ajoutée en 1980 contre 9% en 2011.

## C. Le rôle de l'extérieur

---

### 1) Le reste du monde (RDM)

Dans la comptabilité nationale, l'ensemble des pays étrangers est désigné par l'expression « reste du monde » (RDM). Ce secteur composé de deux sous-secteurs :

- L'Union européenne (États-membres et institutions)
- Les pays tiers qui incluent les outre-mer et les organisations internationales.

Le RDM est un acteur incontournable de l'économie dans la mesure où, dans le cadre de la mondialisation économique, les économies nationales sont insérées dans un système

d'échanges internationalisés. Elles réalisent notamment des **exportations** et des **importations** de biens et de services, elles échangent des capitaux, etc. Toutes ces opérations sont enregistrées dans la **balance des paiements**<sup>7</sup>.

Au sens large, la **mondialisation économique** renvoie au déploiement des personnes, des biens, des services, de l'activité économique et des capitaux au-delà des frontières. Dans *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, El Mouhoub Mouhoud (2006), distingue **différentes composantes de la mondialisation** :

- Les délocalisations des activités
- Les flux commerciaux de biens et services entre les filiales des firmes ou entre firmes, et les échanges de biens intermédiaires ;
- Les flux financiers ou de capitaux à court terme ;
- Les flux de connaissances et de technologies ;
- Les migrations internationales de travailleurs, qualifiés et peu qualifiés.

La mondialisation économique renvoie donc à une multitude de composantes qui concernent aussi bien les hommes, les biens et services, les capitaux, les idées, etc.

## 2) Des « économies-mondes » à une « économie mondiale »

Sur le plan historique, la **mondialisation économique a connu différentes étapes**. A partir de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle qu'on assiste aux premiers signes d'une mondialisation du commerce qui est permise par l'utilisation de navires. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'époque de la révolution industrielle, le développement de nouveaux moyens de communication et de transport (locomotives, navires à vapeur) renforce le développement des échanges internationaux.

Pour reprendre les termes de Fernand Braudel dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup>* (1979), c'est à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle qu'une « **économie mondiale** » succède progressivement aux « **économies-mondes** ». Avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, le monde était en effet composé d'une juxtaposition d'économies-mondes ayant très peu de relations entre elles. On trouve comme exemple d'économies-mondes, l'Europe, la Russie ou encore l'Empire Ottoman, l'Europe.

Pour Braudel, une économie-monde est une partie du monde formant un ensemble économique cohérent et qui a pour caractéristiques :

- Un espace bien défini, limité géographiquement par des barrières naturelles ou zones à faible densité
- Un pôle urbain, une ville capitaliste qui a un rôle de centre décisionnel ;
- Des zones successives fortement hiérarchisées avec les zones les plus dynamiques proches du pôle puis, plus loin, les zones périphériques subordonnées et dépendantes.

C'est avec la révolution industrielle que l'économie devient mondiale. Londres prend alors le relais de l'économie-monde européenne et étend cette économie à l'ensemble de la planète.

---

<sup>7</sup> Voir chapitre 2.

### 3) Quelle place pour l'économie française dans les échanges internationaux ?

Pour mesurer la place que tient le reste du monde dans une économie, on utilise le **taux d'ouverture** :

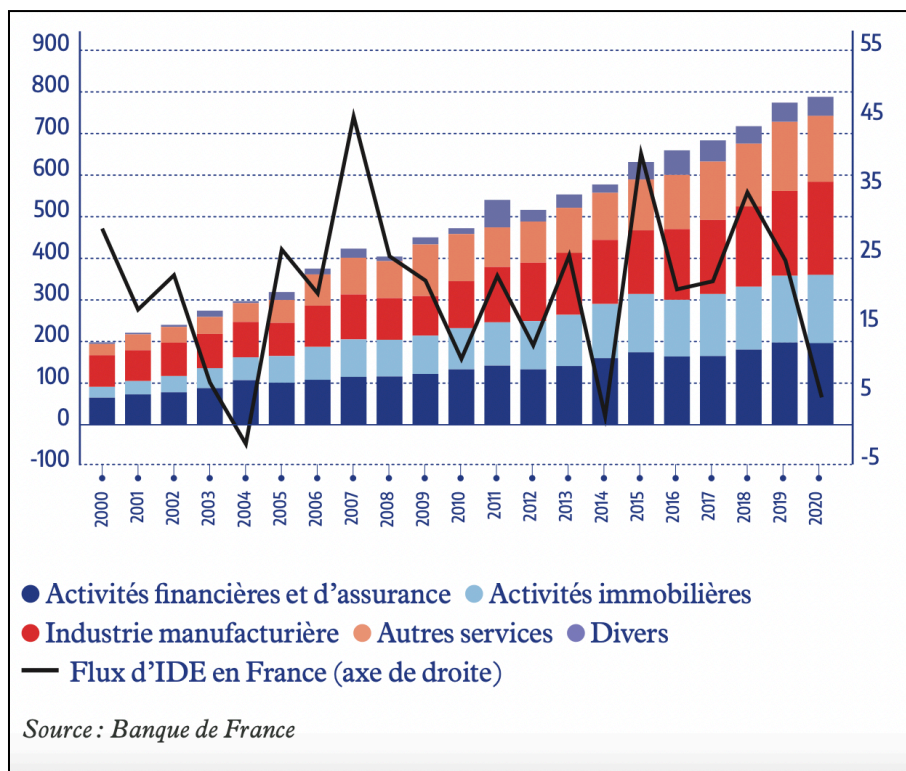
$$\text{Taux d'ouverture} = [(\text{Exportations} + \text{Importations}) \div 2] \div \text{PIB} \times 100$$

En France, entre 1965 et 2017, le taux d'ouverture a plus que doublé, passant de 13% à 31,5% du PIB ce qui est le signe d'une plus grande ouverture du pays aux échanges internationaux, qui représentent une part de plus en plus importante de la richesse produite.

On peut également mesurer l'insertion les échanges internationaux à travers les flux d'**investissements directs étrangers** (IDE). Selon l'Insee, les IDE « sont des investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés. »

Comment se situe la France en termes d'IDE ? Nous allons nous intéresser à la fois aux stocks d'IDE (le volume total à un instant donné) et aux flux d'IDE (les variations annuelles).

#### Document n°15 - Volume et stock d'IDE en France entre 2000 et 2020



Source : Business France, [Tableau de bord de l'attractivité de la France](#), 2021



D'après le document 15, issu du « Tableau de bord de l'attractivité de la France » établi par Business France, il ressort que :

- **La France conserve en 2020 sa position** de première destination des projets d'investissements étrangers en Europe **acquise en 2019**, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, notamment pour les projets de production et les centres de R&D. La France a ainsi enregistré 17,7% des annonces de projets d'investissements (contre 17,5% pour le Royaume-Uni et 16,7% pour l'Allemagne).
- La contraction de 35% des flux d'investissements directs étrangers (IDE) mondiaux s'est traduite pour la France par une baisse marquée des flux d'IDE entrants, passant de 25 Md€ en 2019 à 4 Md€ en 2021 (données Banque de France).
- **Les atouts de la France restent multiples.** Le pays offre, de par sa position géographique et la qualité de ses infrastructures, un accès direct privilégié aux principaux marchés du continent européen. Le tableau de bord souligne également que l'amélioration de la compétitivité en France depuis une dizaine d'années permet de concurrencer nos partenaires européens en matière de coût du travail. Par ailleurs, les mesures de soutien public à la R&D et la mobilisation des pouvoirs publics en faveur d'une croissance décarbonée sont autant d'atouts reconnus par les investisseurs étrangers.